



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Convention pour la mise à disposition de composteurs domestiques de jardin entre Annemasse Agglo et :

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Le signataire de la présente convention s'engage à :

- Verser une participation financière pour la mise à disposition du composteur domestique suivant * : **(cocher la case correspondant au modèle choisi)*
 - 20 € TTC** pour le modèle **Robusto 360 litres**
 - 25 € TTC** pour le modèle **Robusto 500 litres**
- Utiliser le composteur sur le territoire d'Annemasse Agglo,
- Restituer le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué),
- Suivre les consignes d'utilisation indiquées sur le guide d'utilisation,
- Répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Les livraisons sont assurées à votre domicile du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 sur RDV (un agent du service Propreté d'Annemasse Agglo vous contactera suite à votre commande).

La commande de composteur est limitée à un par foyer. Aucun échange ne sera effectué si le composteur livré est hors d'usage au delà d'un mois à compter de la date de livraison.

Le règlement s'effectue à la commande par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèce.

Je certifie habiter l'Agglomération Annemassienne et acquérir ce composteur pour mon usage personnel.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire :

Pour Annemasse Agglo, la Vice-Présidente Chargée de la Propreté et des Déchets,
Michelle AMOUDRUZ



La présente convention est à remplir en deux exemplaires, à envoyer avec votre chèque bancaire au 10 rue du Petit Malbrande - BP 225 - 74105 Annemasse cedex

1/2 Exemple Usager



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Convention pour la mise à disposition de composteurs domestiques de jardin entre Annemasse Agglo et :

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Le signataire de la présente convention s'engage à :

- Verser une participation financière pour la mise à disposition du composteur domestique suivant * : **(cocher la case correspondant au modèle choisi)*
 - 20 € TTC** pour le modèle **Robusto 360 litres**
 - 25 € TTC** pour le modèle **Robusto 500 litres**
- Utiliser le composteur sur le territoire d'Annemasse Agglo,
- Restituer le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué),
- Suivre les consignes d'utilisation indiquées sur le guide d'utilisation,
- Répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Les livraisons sont assurées à votre domicile du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 sur RDV (un agent du service Propreté d'Annemasse Agglo vous contactera suite à votre commande).

La commande de composteur est limitée à un par foyer. Aucun échange ne sera effectué si le composteur livré est hors d'usage au delà d'un mois à compter de la date de livraison.

Le règlement s'effectue à la commande par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèce.

Je certifie habiter l'Agglomération Annemassienne et acquérir ce composteur pour mon usage personnel.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire :

Pour Annemasse Agglo, la Vice-Présidente Chargée de la Propreté et des Déchets,
Michelle AMOUDRUZ



La présente convention est à remplir en deux exemplaires, à envoyer avec votre chèque bancaire au 10 rue du Petit Malbrande - BP 225 - 74105 Annemasse cedex

2/2 Exempleire Annemasse Agglo